



Fin de CLD et procédure "bâillon"

Par Celian34

Bonsoir

Titulaire de la fonction publique, j'ai été placée en CLD avec imputabilité au service.
La date de la fin de mon CLD est le 26 mai 2026.

Le 5 mai je reçois un mail fort sympathique d'un accompagnateur de carrière qui me propose un rendez-vous, je lui réponds que je ne compte pas reprendre et que je me tourne vers une demande d'incapacité.

Suite à cela, mon administration me demande mon adresse postale et me fait parvenir une copie de courrier datant d'octobre 2025 ou le conseil médical me déclaré apte à reprendre le 27 mai soit 8 mois plus tard...
Nous sommes le 23 mai et j'apprends donc que je suis attendue le 27... Je réponds donc que je ne serai pas présent me et je redemande les démarches à suivre.

Depuis j'ai écrit 5 fois à ma hiérarchie sans réponse.

Aujourd'hui je reçois un courrier du service discipline me sommant de me rendre sur mon poste dans les 48h ou je serai rayée des cadres pour abandon de poste sans possibilité de procédure disciplinaire préalable.

Les bras m'en tombent.

J'envoie donc un sixième mail et depuis c'est encore le silence.
J'ai donc envoyé un courrier en AR aujourd'hui même.

Je trouve la procédure abusive et aimerait avoir vos avis la dessus

Bonne soirée